

Acte d'engagement (A.E.)

Nom de la Collectivité :
Commune de GRESY-SUR-AIX

1 place de la Mairie
BP 15

73100 GRESY-SUR-AIX
04-79-34-80-50 ou 04-79-34-83-44
Mairie.gresy-sur-aix@wanadoo.fr

Objet du Marché :

Fourniture et livraison de repas en liaison froide et des goûters pour le multi- accueil.

Date du Marché :

Le marché débutera après notification.

Ordonnateur:

Monsieur Robert CLERC Maire de GRESY-SUR-AIX

Comptable Public assignataire des Paiements :

Trésorerie d'Aix-les-Bains
9 avenue Victoria
73100 AIX LES BAINS

Imputation :

Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Nouveau Code de Marchés Publics.

Article 1 – Contractant :

Je soussigné, (nom, prénom, qualité)

.....
.....
.....

- agissant pour le nom et pour le compte de la Société :

.....
.....

au capital de

.....

ayant son siège social à

.....
.....
.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E.

.....
.....
Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

.....
Code d'activité économique principale (APE)

.....
Numéro d'inscription au registre du commerce et des Sociétés :

.....
domicilié à
.....
.....
.....
.....
.....

.....
après avoir pris connaissance du cahier des charges après avoir établi la ou les déclarations et après avoir fourni les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics.

M'ENGAGE à produire, dans le délai imparti par la personne responsable du marché et si mon offre est retenue, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 2 :- Objet du marché :

Fourniture et livraison de repas en liaison froide et des goûters pour le multi-accueil de GRESY-SUR-AIX

Article 3 – Montant de l'offre :

Prix unitaire..... € HT

Article 4 – Révision :

Les modalités de révision des prix sont définies à l'article 18-1 du Cahier des charges.

Article 5 – Durée et délais d'exécution du marché :

Le délai d'exécution du marché est de 1 an reconductible 2 fois Le début d'exécution du marché est fixé au **6 janvier 2015**.

Article 6 – Paiement :

La Commune de GRESY-SUR-AIX a transféré la compétence « petite enfance » au CCAS à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Les factures mensuelles précisant le nombre de repas livrés chaque jour seront adressées au CCAS de GRESY-SUR-AIX 1 place de la Mairie 73100 GRESY-SUR-AIX.

Le CCAS de GRESY-SUR-AIX se libérera du paiement des sommes dues au titre du présent marché par mandat administratif et virement sur le compte :

N°
IBAN
Code banque
Code guichet

JOINDRE 1 RIB

Article 7 : déclaration sur l'honneur :

J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber –que la société pour laquelle j'interviens- ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi N° 52-401 du 14 avril 1952.

Fait en un seul original à
Le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature du candidat

Article 8 :décision de la collectivité :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
A GRESY-SUR-AIX le.....

Le Maire,

Article 9 : Notification au titulaire :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire
Marché notifié le